

M. Grevey.- Oui, mais cela doit s'élargir.

M. Daussy.- Le pôle doit être le lieu de l'élaboration de la stratégie et du projet et la Graduate School est le lieu du lien formation-recherche.

La confusion qui est induite ici, c'est parce que la Région a exigé, pour des questions de simplification de ses procédures, de passer par le truchement des Graduate Schools pour finalement attribuer des sommes aux laboratoires dans le cadre des projets déposés. Ces projets sont déposés par les Graduate Schools, mais ce n'est pas le milieu où ils doivent être élaborés, construits, pensés.

Je suis d'accord avec Hélène Celle sur la confusion qui peut apparaître dans le système, mais qui est une confusion induite par la manière dont on nous oblige à procéder, mais qui n'était pas forcément la manière dont on l'avait pensée. C'est-à-dire que c'est à nous d'arriver,

malgré tout, à articuler les deux de manière harmonieuse.

Les acteurs ne sont pas tout à fait les mêmes et le but n'est pas tout à fait le même. Normalement, la Graduate School est là pour mettre en musique la manière dont la recherche vient nourrir la formation et vice versa, à travers les masters, les doctorats, etc. Elles ne sont pas là pour élaborer des projets de recherche ambitieux qui doivent pouvoir être déposés dans de grands appels pour donner lieu à d'importants financements. Là, on est plutôt dans le cadre de l'appel régional et c'est un petit peu différent.

Si on veut avoir un site ambitieux, il faut viser plus que l'appel Région. Nous, ce que nous voulons faire, c'est viser des financements beaucoup plus importants et c'est là où les pôles thématiques ont tout leur rôle à jouer. Je pense donc qu'il faut que nous arrivions à le dire plus

clairement qu'on ne l'a fait.

M. Jacquot.- Bonjour. Ce que vient de dire Hugues Daussy est tout à fait exact, avec en plus un complément d'information. Le réflexe de la Région de s'adresser aux Graduate Schools, c'est qu'à l'échelle d'UBFC, c'est ce qui lui paraissait structuré et structurant comme projet existant sur un lien formation-recherche qui semblait pertinent avec, en plus, une petite chose qui a peut-être induit de la confusion. C'est que la première Graduate School qu'elle connaissait, EUR EIPHI, est le résultat d'un LabEx qui s'est transformé en Graduate School. Ce qui rajoute tout de même à la complexité. Merci les PIA!

C'est-à-dire qu'il y a une confusion de fait sur ce premier objet qui était la Graduate School EIPHI, qui associait des financements d'un LabEx prolongé dans une Graduate School avec un axe formation-recherche. Et effectivement, en arrivant avec le deuxième appel à projets sur TRANSBIO et INTHERAPI, nous ne sommes financés que sur des actions de formation puisqu'il n'y a même pas de bourses de thèse sur INTHERAPI et TRANSBIO d'un point de

vue PIA.

Pour autant, certains sont prolongés sur un LabEx avec LipSTIC dans le cadre de INTHERAPI et rien à ce jour d'un point de vue LabEx, en tout cas si on raisonne en LabEx, sur le volet TRANSBIO.

Tout cela a été un peu mélangé. On a essayé, sur les derniers financements d'ISITE, de donner des enveloppes pour pouvoir déployer les actions formation-recherche dans le périmètre des Graduate Schools avec des compléments de financement ISITE. C'est ce qui a été fait pour remettre à niveau les trois axes prioritaires. Peut-être que dans cette phase transitoire d'évolution et d'arrêt d'ISITE, cela a généré de la confusion sur les appels à projets Région.

Maintenant, on est passé sur autre chose et je pense qu'il est important de clarifier,



comme c'est en train d'être fait, le positionnement de la recherche. C'est bien au niveau des pôles qu'il faut cartographier correctement et identifier des projets structurants à grande échelle. Il y a pour autant les Graduate Schools qui portent une structuration thématique qui a été faite, mais pour être cohérent et aligner les écoles doctorales, une partie des écoles doctorales, la formation master et des équipes de recherche. Mais il faut continuer à le faire et à le prolonger.

M. Chamagne.- Merci Maxime.

M. Vigreux.- J'ai une question. C'est important parce qu'il va falloir clarifier l'ensemble des dispositifs, des compétences, des frontières de chacun et là, je suis entièrement d'accord avec ce qui est dit. Il faut repenser cela de zéro parce qu'il y a l'héritage ISITE et des trois axes qui avaient fait aussi trois PoThems. Je ne reviens pas sur des choses bien connues, mais comme cela a existé et qu'il y a non pas un passif, le terme serait trop fort, mais un passé et une habitude et des habitudes de prises, il va falloir repenser tout cela.

En revanche, il ne faut pas pour autant, comme on refait les compétences, les frontières, les délimitations des uns et des autres, détruire ce qui existe déjà et ce qui fonctionne déjà. C'est là toute la difficulté. Et là, je suis désolé de rappeler le rôle des deux MSH par rapport aux trois PoThems SHS, elles ont eu cette fonction et elles ont cette fonction, non seulement comme fédération de labo comme cela a été dit, mais comme unité de recherche et comme appui sur les TGIR maintenant devenu IR étoile puisque nous sommes l'interface de projets Huma-Num, ce qui permet d'avoir des financements dans le cadre du CPER et de l'autre, mais nous sommes aussi infrastructure de recherche.

J'aimerais donc bien que dans le dessin PoThem et dans ce qu'on est en train de décider, ce qui était mis - parfois en sourdine tout de même ces dernières années - sur le fait qu'on soit associé aussi dans le Copil PoThem soit véritablement présent. Si on n'est qu'un seul au niveau de la fédération des MSH, cela ne me pose pas de souci, mais qu'on ne l'oublie pas. Sinon, on va déshabiller Paul, on va reconstruire quelque chose et on va avoir ce qui s'est passé à Nancy, c'est-à-dire la fin de la MSH qui repart aujourd'hui sur d'autres bases puisqu'elle a été vidée de sa substance par les collégiums.

M. Daussy.- Lorsqu'on a voulu lancer le quatrième axe, c'est d'abord à Philippe Barral et à Jean Vigreux que je me suis adressé, donc les deux animateurs des MSH, et ensuite nous avons travaillé avec les PoThems. Ceci pour dire qu'on ne les a pas oubliés du tout, loin de là, puisqu'on leur avait confié le *leadership* dans la conception du quatrième axe. Et c'est encore eux qui nous ont adressé, à Pascal Neige et à moi, très récemment le bilan du travail.

Les deux MSH ne sont donc pas du tout oubliées. Elles sont parfaitement incluses dans le système puisque c'est elles qui avaient en charge l'animation du futur axe 4. Donc pour le coup, nous sommes d'accord.

- M. Vigreux.- Parfait. Cela fait du bien de l'entendre, merci. Mais je n'en doutais pas.
- M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires où remarques ? Non. Je vous remercie.

On voit bien qu'il y a de grandes discussions à avoir. Là, on a parlé un peu plus des pôles thématiques, mais sur les projets, ce n'est qu'un début et on y reviendra dans la mesure du possible. On essaiera, à chaque CAC, de faire une petite intervention là-dessus.

Je remercie Dominique Grevey de nous avoir fait ce premier exposé, sachant qu'il y



en aura d'autres.

- M. Grevey.- Merci à toutes et à tous, surtout à tous les collègues qui s'engagent pour faire avancer le site car c'est vraiment motivant pour moi. À bientôt.
- M. Chamagne. Je vous propose de passer au point suivant. Je voudrais faire une petite inversion car le dernier point avant les questions diverses doit être présenté par Paul Alibert. Je ne sais pas s'il est présent.
 - M. Alibert.- Je suis là.
- M. Chamagne.- Comme il est pris par le temps, je voudrais qu'on passe le point 7 en point 3, si vous en êtes d'accord.

7. Point Information Erasmus

M. Alibert.- C'est très gentil car j'ai une autre réunion après. Bonjour à toutes et à tous. Ceci va aller assez vite puisque j'imagine que vous connaissez tous maintenant très bien le programme Erasmus qui, depuis plus de 30 ans maintenant, permet la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel en Europe et depuis plus récemment hors Europe également. Dans le dernier programme, ces bourses sont aussi destinées à sortir de l'Europe.

En 2021, comme indiqué dans le rapport, UBFC a obtenu pour la deuxième fois - la première était en 2018 - la charte Erasmus. Le fait d'obtenir cette charte Erasmus permet à UBFC de participer aux différents appels à projets. Dans ces appels à projets, le plus connu est celui qui a trait aux bourses de mobilité, l'action qui est devenue KA131.

Aujourd'hui, on souhaite porter à votre connaissance le fait qu'UBFC a obtenu une subvention d'un peu plus de 154 000 € pour la période qui s'étend du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2023.

Cette subvention sera consacrée à financer des mobilités, essentiellement des mobilités d'études et de stages pour les étudiants, mais également des mobilités d'enseignants-chercheurs et de personnels.

Une petite information pour vous resituer les idées. En 2020, un peu plus d'une centaine d'étudiants a bénéficié de ces bourses. Ils ont ainsi pu aller se disséminer et disséminer la bonne parole UBFC dans une vingtaine de pays.

Pour information, cette année, pour différentes raisons que je ne vais pas développer, l'agence européenne a réduit drastiquement les enveloppes pour cette partie du programme que sont les bourses à la mobilité. L'année passée, nous avions obtenu 300 000 €. Cette année, c'est 154 000 €.

Je tiens néanmoins à souligner qu'il n'y a pas d'inquiétude, nous pourrons honorer toutes les demandes de mobilité qui avaient été faites, d'une part parce que nous avons des reliquats du programme précédent et, d'autre part – et c'est aussi une des raisons qui a fait que les enveloppes ont été diminuées -, il y aura cette année un chevauchement sur les années comptables. La dotation viendra donc plus tôt que prévu et viendra abonder ce qui pourrait être interprété comme un manque ou une diminution de la subvention.

Pour information également, il faut noter que ces bourses sont attribuées par une commission d'attribution composée de membres du service RI, en particulier de Pauline



Marceau qui est la personne qui gère ces mobilités. Elle est composée également des responsables des Graduate Schools, ainsi que des responsables des masters UBFC qui ne sont pas dans les Graduate Schools, donc plutôt liés aux SHS.

Cette commission examine et valide les propositions qui remontent des responsables

pédagogiques des masters.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Chamagne.- Merci, Paul, pour cette présentation du rapport. J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires? François-Claude Rey a demandé la parole.

M. Rey.- Pour lever le doute, cela ne s'adresse pas aux doctorants et doctorantes des établissements UBFC. Cela s'adresse uniquement aux masters et doctorants qui sont exclusivement d'UBFC. C'est bien cela ?

M. Alibert. - Oui. Cela s'adresse aux formations accréditées UBFC.

Après, chaque établissement membre a aussi une charte Erasmus et a aussi demandé et obtenu – partiellement, comme UBFC - de l'argent pour des mobilités des masters qui sont accrédités chez nous. Pour AgroSup, Gaëlle Roudaut pourra témoigner.

M. Rey.- Merci.

M. Jacquot.- Je veux juste préciser que les doctorants sont tous inscrits à UBFC. Tous les diplômes et tous les doctorants dans notre périmètre passent par UBFC et sont éligibles s'il y a des opérations de mobilité à l'échelle du doctorat.

Ici, Erasmus précise que c'est sur des mobilités master qui portent effectivement sur les 16 masters UBFC. Mais il faut garder en tête que tout ce qui se passe au niveau UBFC, ce sont les diplômes de l'établissement ComUE UBFC puisque le doctorat a été transféré.

- M. Alibert.- Sachant que pour le doctorat, c'est comme pour les masters, mais il faut qu'une convention ait été établie avec l'établissement partenaire à l'étranger. Si, dans le cadre de cette convention, il est prévu de la mobilité de doctorat, alors elle est possible. Parce qu'une convention peut se limiter à de la mobilité de master, par exemple.
- M. Jacquot.- C'est cela. Si le niveau doctorat apparaît, il y a forcément UBFC dans la boucle.
 - M. Alibert. De fait.
 - M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires ? Non. C'était un point d'information.
 Merci Paul.
 - M. Alibert. Merci à vous et bon travail.
 - M. Chamagne. Nous passons au point suivant avec Maxime Jacquot.



3. Convention cadre relative à la mise en œuvre des parcours de MASTERS UBFC avec les établissements membres

M. Jacquot.- Ici, il est demandé une délibération au CAC à propos du travail qui a été mené avec les établissements membres et dans le cadre du pôle fonctionnel formation d'UBFC avec tous les établissements, ensuite avec des sous-groupes en lien avec les services ad hoc pour aboutir à un document qui n'avait pas eu l'occasion d'émerger depuis l'existence des masters à UBFC, depuis qu'il y a eu les appels à projets lancés dans le cadre d'ISITE, pour être précis, sur la mise en place et le portage par UBFC de masters en anglais. C'est comme cela que s'intitulaient les appels à projets qui ont permis à ce jour d'ouvrir 16 parcours de master à UBFC. Ces parcours sont opérés au niveau des établissements membres.

Il n'existait pas, malgré leur existence pour certains depuis quasiment 4 ou 5 ans, de convention pour donner certaines procédures de fonctionnement et de responsabilité de chaque partenaire dans cette mise en œuvre un peu originale entre le niveau UBFC, universités et ComUE UBFC, et les opérateurs que sont les établissements membres puisque, pour tous ces maters, ce sont les établissements membres qui accueillent, inscrivent et opèrent sur le terrain les cours et un certain nombre de fonctionnements inhérents d'un point de vue scolarité de ces masters.

Cette convention qui fait une cinquantaine de pages est en annexe du rapport. Elle précise un certain nombre de modalités qui ont déjà été mises en œuvre depuis pas mal d'années, elles ont aussi été clarifiées. Il y a eu besoin d'explicitations et de traitement de certains cas un peu particuliers de masters opérés à différents niveaux.

Il faut aussi rappeler qu'il y a la notion d'opérateur principal qui est en fait l'établissement destinataire de la convention de reversement qui a été établie pour chaque master titulaire de financement ISITE et qui, finalement, inscrit aussi les étudiants dans le parcours au sein de leur composante ou équivalent quand c'est une école.

Cela précise aussi un certain nombre de formalités sur la gestion pédagogique, sur le passage en instance et ainsi de suite.

Je ne vais pas balayer les 50 pages parce que ce serait trop long. C'est un travail que nous avons repris, qui avait été initié en 2018, qui n'avait pas abouti et qui n'a été repris que fin 2020 pour arriver en instance à cette rentrée. Ce qui veut dire qu'il y a eu un travail assez long et lourd à réaliser, mais qui nous permet en tout cas d'avoir ce document de référence, ce document cadre qui pourra être revisité et amélioré d'année en année avec des passages dans les instances si besoin au fur et à mesure de l'évolution et de la montée en charge des masters au niveau d'UBFC, notamment avec l'arrivée des Graduate Schools.

Je ne sais pas si vous avez des questions, remarques ou demandes de précisions.

M. Chamagne.- J'ouvre le débat.

M. Rauch.- C'est juste une question de vocabulaire. Quand Luc Johann, administrateur provisoire, était là, il nous avait dit qu'on ne pouvait plus utiliser le terme de ComUE, que les ComUE étaient mortes. Il nous a tenu tout un laïus là-dessus et souvent, dans les documents, on voit marqué « la ComUE université Bourgogne-Franche-Comté ». Est-ce un terme correct ou pas ?

M. Jacquot.- Je laisserai Pascal Neige répondre, mais à mon sens, pour l'instant, nous sommes sous des statuts de ComUE et nous avons une existence légale par nos statuts qui sont



actuellement ceux d'une ComUE.

Pascal, est-ce que tu confirmes?

M. Neige. Oui, c'est ce que je voulais dire. On est juridiquement une ComUE, mais ce que voulait dire Luc Johann à l'époque, c'est que pour mieux se vendre, en quelque sorte, pour être plus visible et plus compréhensible de l'extérieur, on aurait intérêt à parler d'une université fédérale ou confédérale, du moins d'UBFC directement au lieu de nous afficher sous notre statut juridique.

C'est ce qu'il voulait dire, mais on est bien une ComUE au niveau des statuts juridiques.

M. Jacquot.- C'est exactement cela. Là, on est vraiment sur un document cadre en interne qui permet de préciser rôles et fonctions dans le périmètre de la ComUE UBFC, mais il est clair qu'en extérieur, si on se déplace pour présenter nos formations à l'étranger ou chez des partenaires, on ne va pas se présenter en ComUE mais comme une université ou une université fédérale, ce qui parlera peut-être plus à des partenaires étrangers.

Mme Legeard.- Une précision. À l'origine, le document ne faisait allusion qu'à la ComUE et il n'y avait pas UBFC. Dans le nouveau document, on a laissé ComUE et on a rajouté UBFC.

M. Chamagne. - Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? Non.

C'est une délibération, je vais donc la mettre aux voix.

Oui s'oppose à ce rapport?

Qui s'abstient?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

J'ai demandé à Philippe Lutz de venir pour 15 h 45, il ne devrait donc plus tarder. Je vous propose de passer les points 4 et 5 un peu plus tard puisque c'est lui qui doit les présenter. Nous allons donc passer au rapport 6, avec Pascal Neige, vice-président, en sachant qu'Hugues Daussy peut intervenir aussi en renfort si nécessaire.

6. Lauréats de l'AAP régionale de recherche en santé publique 2021 du Pôle de Santé publique

M. Neige.- Merci Monsieur le Président du conseil académique.

Je vais donc vous présenter de manière assez brève un point pour information qui concerne le pôle fédératif régional de santé publique Bourgogne-Franche-Comté. C'est un pôle dont nous avons déjà parlé au CAC.

Là, on vous présente le résultat de leurs actions. Ils ont un certain nombre d'actions à faire avec des objectifs. Une des actions est de promouvoir un appel à projets pour notre communauté qui permet à certaines équipes de gagner des fonds financiers pour déployer des projets de recherche.

Un vote a eu lieu précédemment, mais tout cela vous est rappelé dans le document qui vous a été transmis par voie électronique. Le CA d'UBFC avait accepté que 80 000 € soient dédiés au financement de ces projets. Ce sont des fonds que le pôle régional de santé publique a par ailleurs, ce n'est pas pris sur d'autres endroits, c'est vraiment lié à leur existence.



Ces 80 000 € ont été mis en jeu dans l'appel à projets. Vous avez, sur le document que vous avez reçu, les quatre projets qui sont lauréats. Le processus d'analyse et arbitrage vous est écrit dans le document.

Ce sont donc quatre projets lauréats, avec des montants attribués et des montants totaux de projets qui sont assez variables en fonction du type de projet, pour Madame Alexandra Laurent, Madame Delphine Durand, Monsieur Frédéric Mauny et Monsieur ou Madame Camille Level, avec les descriptions des projets en face.

Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à vous dire, c'est une procédure assez classique. On voit là un effet levier important puisque cela permet de monter sur des projets beaucoup plus ambitieux. Vous voyez que certains projets avoisinent les 150 000 €.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. Chamagne.- J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des commentaires à faire, des questions, des remarques ? Non.

C'était un point pour information, il n'y a donc pas de vote.

Merci, Pascal, pour la présentation de ce rapport. Tu as été très clair puisqu'il n'y a pas de question.

M. Rauch.- J'ai une question générale qui n'est pas liée strictement à ce projet.

Suite aux discussions que nous avons eues avec Alain Dereux l'autre jour au sujet des publications, est-ce que maintenant, par exemple dans le cadre de ces lauréats d'appel à projets, il est demandé aux chercheurs qui vont publier des articles de les publier au nom d'UBFC? Parce que là, je vois que c'est dans des CHU-CHRU. Ou est-ce qu'ils vont continuer à les publier avec leur établissement d'origine?

M. Neige.- Là, je ne connais pas tout le monde dans les lauréats. Mais certains sont dans des laboratoires reconnus UBFC et de toute façon, la règle est de signer avec notre signature commune. Pour les autres, je ne sais pas. Mais oui, il serait intéressant et important de leur dire d'utiliser la signature commune.

Je demanderai au pôle. Je ne sais pas si le pôle leur a fait passer la consigne, mais je la

ferai passer.

Pour Alexandra Laurent, elle fait partie de l'uB à Dijon, donc c'est sûr et certain. Pour les autres, je ne peux pas vous dire.

- M. Rauch.— C'est une consigne qu'il faut passer à tous les établissements pour demander que tout le monde utilise la signature commune UBFC pour essayer de renforcer encore le rayonnement d'UBFC et sa signature.
- M. Neige.- En principe, c'est déjà fait. Après, il y a des usages qui montrent que c'est plus ou moins bien fait. Mais normalement, c'était dans l'accord de consortium ISITE. Du coup, les structures visées dans les résultats de l'appel à projets sont censées respecter la signature commune.

Je ferai passer cela au collègue qui s'occupe du pôle de santé publique pour rappel car, normalement, c'est déjà le cas.

M. Rauch.- Dans l'ISITE, on a vu que c'était demandé mais que cela n'avait pas été exécuté.



M. Neige.- C'est exécuté de l'ordre de 80 % de bonnes citations, il me semble. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais c'est Alain Dereux qui nous présentait cela.

M. Rauch. Oui, mais il a dit que 80 %, c'était pour tous les établissements en dehors des établissements de santé mais que pour les établissements de santé, il y avait un doute au début de l'ISITE, à savoir s'ils devaient publier avec la signature ISITE ou pas, que cela n'avait pas été décidé et que, finalement, cela n'avait pas été le cas.

C'est ce qui m'a semblé comprendre de ce qu'il avait dit, mais je me trompe peut-être.

M. Neige. Ce qui est vrai, c'est que c'est souvent les collègues qui sont en sciences de santé qui utilisent des signatures que je qualifierai parfois d'exotiques. C'est ce qu'on constate. Mais dès lors qu'ils sont rattachés à un labo, sachant que nous avons une cinquantaine de labos sur le site, normalement, ils sont censés signer correctement.

Ce qu'on prévoit et qui n'est pas fait pour des raisons de temps, mais cela ne devrait pas tarder et je crois qu'on en avait parlé la dernière fois, c'est une page Web sur le site UBFC où on pourra facilement retrouver la bonne signature en fonction de son laboratoire. On est en train de travailler là-dessus, pour rappeler les règles à tout le monde.

M. Chamagne.- Merci Pascal.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Néant).

Merci, Pascal, pour toutes ces réponses.

Philippe Lutz ne va plus tarder.

8. Questions diverses

En question diverse, je voulais vous donner les dates des prochains CAC puisque cela avait été évoqué lors du dernier CAC. J'ai donné les dates aux membres élus du CAC restreint, mais nous sommes en CAC plénier.

Le prochain CAC aura lieu dans cette configuration, donc à Besançon mais en hybride, le 9 décembre après-midi, c'est un jeudi.

Pour ceux du prochain semestre, donc pour la fin de l'année universitaire jusqu'au mois de juillet, cinq CAC sont prévus. Ce ne seront plus des jeudis mais des mercredis après-midi.

Pour l'instant, des lieux sont proposés, mais je propose que lors du CAC du 9 décembre nous discutions du fait de les faire toujours en hybride ou en présentiel et, si c'est en présentiel, on alternera bien évidemment les sites.

Pour l'instant, on ne parle pas de lieu, je vous donne juste les dates, sachant que vous les recevrez par mail.

Les prochains CAC, mis à part celui du 9 décembre de cette année civile, donc à partir du mois de janvier :

- le mercredi 19 janvier après-midi,
- le mercredi 9 mars après-midi,
- le mercredi 6 avril après-midi, que j'avais oublié d'indiquer en CAC restreint,
- le mercredi 25 mai après-midi,
- le mercredi 29 juin après-midi.

Mariata vous enverra un mail à ce sujet dès demain pour vous redonner ces dates par



écrit.

Comme je vous l'ai dit, nous discuterons du lieu au mois de décembre.

M. Rauch. Lors du dernier congrès, au niveau de la charte, on avait parlé de refaire un meilleur affichage. Pour revenir sur ce qu'a dit Dominique Grevey au sujet du "zinzin" qui est effectivement assez compliqué, ne pourrait-on pas imaginer faire une communication sur une sorte de schéma qui soit lisible, je ne sais pas comment il faut les faires, mais comme les nouveaux schémas que l'on fait maintenant, justement à destination de la communauté?

Il y a effectivement plein de personnes qui nous demandent comment fonctionne UBFC. Il avait été question de travailler sur la communication. Il avait été question de refaire de l'affichage. Est-ce qu'on pourrait lancer une grande campagne d'affichage dans les établissements?

M. Daussy.- Je suis tout à fait d'accord et c'est ce qu'on va faire. On a pris un petit peu de temps pour consulter, pour avoir des avis pour essayer d'élaborer quelque chose de clair puisque c'est ce qui nous préoccupe, c'est la clarté pour aller contre l'impression que tu dis et qu'on a ressentie un peu partout, c'est-à-dire de confusion.

Hélene Celle qui fait partie des instances est elle-même dans le doute, c'est dire si le doute existe. Il faut donc lever le doute, c'est-à-dire construire un système clair, qui fonctionne bien, avec des rôles bien identifiés pour chaque instance, éliminer la complexité dans l'esprit des gens.

Donc oui, on va faire de la communication dès qu'on aura fait passer ce nouveau système dans toutes les instances. On en parle aujourd'hui au CAC. On va en parler aussi au CA extraordinaire qui aura bientôt lieu. Ensuite, le COS UBFC validera tout cela, on procédera à l'élection des nouveaux animateurs. On va mettre tout cela en place et là, dès que le système sera en place, on fera de la communication pour expliquer à la communauté comment cela marche.

Dans les établissements, on fait aussi le relais. J'en parle dans les réunions de directeurs d'unité de recherche. On va en reparler à la commission de la recherche et normalement, le système doit aussi descendre par différents canaux. On fera donc de la communication à destination de tout le monde.

- M. Rauch.- Aujourd'hui, il y en a qui disent que s'il n'y a plus d'ISITE, il n'y a plus d'UBFC. C'est surtout contre cette idée qu'il faut lutter.
- M. Daussy.- Oui, absolument. C'est parce qu'ISITE était l'arbre qui cachait la forêt. À partir du moment où on s'est polarisé pendant des mois sur l'idée de savoir si ISITE allait être reconduit ou pas, les gens ont pensé que si ISITE était perdu, tout était perdu. C'est donc en fait un effet d'optique et il faut qu'on arrive à le juguler, je suis d'accord avec toi.
 - M. Rauch. C'est tout de même une sacrée traînée de poudre.
- M. Daussy.- Oui, on est d'accord, mais avec une bonne communication et si le système reprend bien, qu'on se remet bien en marche, normalement on devrait y arriver. En tout cas, on fait le maximum pour cela.
 - M. Chamagne.- On en a bien conscience et on y travaille, sachant que cela ne peut



pas se faire en deux jours. Mais tu as raison de le préciser.

- M. Ratier.- Il est vrai que c'est une perte de prestige et on ne connaît même pas le pourcentage d'argent perdu. Qui peut le dire et qui le sait ?
 - M. Daussy.- Je crois qu'ISITE représentait 23 % des financements recherche. Pascal, tu es toujours là?
- M. Neige.- Oui, il me semble que c'est cela, c'est un gros 20 %, si j'ai bien compris, du budget UBFC.
- M. Ratier. C'est important, mais cela veut dire qu'il reste 77 %. Ce que je veux dire, c'est que c'est cette relativité qu'il faut arriver à diffuser.
- M. Jacquot.- Si vous voulez des chiffres, c'est 8 à 9 millions par an. C'est ce que cela nous apportait, sachant que c'était modulé parce qu'il y avait des avenants via les LabEx qu'on devait ressortir. C'est entre 7 et 8 millions par an de perdu. Sur la phase probatoire, c'est ce que nous avons touché. Si on avait eu l'ISITE, cela aurait été reconduit à vie. Et cela représente effectivement 25 % du budget d'UBFC actuellement.
- M. Rauch. Serait-il possible que le Président Grevey fasse un message à toute la communauté, avant de faire la communication, pour redonner ces chiffres et pour dire qu'ISITE est perdu, mais qu'UBFC n'est pas mort? Ceci en ce moment, pour juguler l'idée qui se répand que s'il n'y a plus d'ISITE, il n'y a plus d'UBFC, en disant que c'était 23 % du moins le chiffre exact mais qu'il en reste 77 et qu'avec cela, on va continuer à travailler, à se construire.
- M. Daussy.- Et surtout nous avons l'intention de créer de nouveaux projets qui apporteront de nouveaux financements. Il ne faut pas perdre cela de vue.

Il me semble que cette communication a déjà été faite, mais il faut peut-être la refaire encore plus et la refaire inlassablement et cela finira par être intégré.

- M. Chamagne.- Je l'ai noté pour la prochaine communication qui sera faite. Je partage.
 - M. Daussy.- On va faire le maximum.

4. Changements de directeurs ED (SEPT et DGEP)

- M. Chamagne.- Philippe Lutz est arrivé. Je vous propose de passer à la nomination des directeurs de trois écoles doctorales.
- M. Lutz.- Ce n'est pas tout à fait la nomination puisque c'est le président qui va les nommer. Il faut remonter un avis du CAC.

Il y a déjà un avis qui a été émis par les conseils des écoles doctorales. Une élection a été faite et un avis a été mis sur les candidatures.

Dans le titre du rapport, il vous est indiqué deux directeurs alors que c'est trois puisque trois directeurs d'ED sont concernés. C'est parce qu'on avait oublié celui d'une ED alors qu'on



connaissait déjà la personne avant l'été. On fait donc les trois dès maintenant.

On vous a rappelé le processus habituel. Un appel à candidature a été lancé via chacune des ED dans l'ensemble des laboratoires qui sont associés, adossés aux ED concernées pour récolter des candidatures.

Il y a eu pas mal d'échanges et ensuite on s'est retrouvé avec une seule candidature proposée pour chacune des ED.

Pour l'ED DGEP, il s'agit de Bernard Quiriny, qui est un professeur de droit public. Là, on renouvelle le directeur de l'ED et pas le directeur adjoint. C'était précédemment Philippe Desbrieres. Il a démissionné de son poste au 31 août.

Vous avez quelques indications. Les CV des personnes vous ont été transmis, je ne vais pas revenir dessus. Vous avez pu les parcourir si nécessaire.

Ce qui est important, c'est que le conseil de l'ED a rendu, le 1^{er} octobre, un avis très favorable à cette candidature, donc vote à l'unanimité. On vous soumet, à la vue du CV et de ce premier avis, cette proposition pour avis du CAC. Je soutiens évidemment cette candidature.

Nous en avons discuté avec les VP recherche pour voir s'il n'y avait pas non plus, au niveau des établissements, des points de crispation liés à ces candidatures parce qu'il faut tout de même que les choses puissent se faire ensuite de façon fluide dans le fonctionnement. Il n'y avait pas de souci particulier, ceci quelles que soient les candidatures.

Pour l'école SEPT, c'est Patrick Bouchet qui a démissionné. Il était directeur adjoint de l'ED SEPT. Là, on renouvelle donc le directeur adjoint.

Suite à l'appel à candidatures lancé en septembre, c'est le candidat Michel Nicolas, professeur en psychologie à l'université de Bourgogne et membre du Psy-DREPI qui a candidaté. De la même façon, c'est à l'unanimité que sa candidature a été retenue par le conseil d'école doctorale.

Concernant l'école doctorale LECLA, cela avait été lancé un peu plus tôt, en juin.

Mon rapport n'a pas été complété, mais vous avez peut-être une version complétée. Est-ce que vous avez la date sur votre rapport ?

M. Chamagne.- La date de?

M. Lutz.- Du conseil d'ED.

M. Chamagne. - 24 juin.

M. Lutz.- Je suis désolé car j'ai une version qui n'est pas tout à fait finie.

Ce conseil a donc validé cette candidature. C'est Agnès Alexandre-Collier qui a été proposée pour être directrice adjointe. Vous avez également son CV.

Ce qu'il faut noter, c'est que ces trois personnes sont fortement impliquées en recherche, elles ont une expérience doctorale. Michel Nicolas était déjà membre du conseil d'école doctoral de SEPT. Ils ont aussi montré, dans leur motivation au conseil d'école doctorale, leur envie de s'impliquer dans le fonctionnement doctoral.

Pour toutes ces raisons, je vous incite à donner un avis favorable à ces candidatures.

Après votre avis, si tout se passe bien, le président pourra nommer ces personnes comme directeur ou directeur adjoint.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

J'ouvre le débat.



M. Vigreux.- Merci. Tout d'abord, on est très content d'avoir de nouveaux représentants des écoles doctorales. Tout s'est bien passé, c'était à l'unanimité. J'insiste car nous hébergeons les trois écoles doctorales, ce sont les trois de SHS. Elles sont hébergées ici, à la MSH. Il n'y a aucun souci.

La seule chose que je voulais avoir, c'était le calendrier parce que ce sont des élections partielles qui arrivent en cours de mandat. Est-ce qu'il va falloir revoter dans un an? Parce que cela ramène aussi à des questions d'équilibre entre directeur adjoint et directeur, entre uB et UFC, etc. C'était donc juste une demande de précision. Sinon, on ne peut que valider, se réjouir et se féliciter de cela.

M. Lutz.- J'aurais pu le préciser. Ce que tu viens de dire concerne essentiellement LECLA.

Le but des candidatures est de les mener jusqu'à la fin de la période d'HCERES, donc pour les 2 ans qui viennent. Le renouvellement se fera pour le prochain conseil et la prochaine direction d'ED qui démarreront au 1^{er} janvier 2024. Là, le but est de reconstituer des équipes de direction pour finir la période d'accréditation.

Ce que tu as dit me conduit à préciser que Pascal Lecroart était directeur adjoint de l'ED et Bénédicte Coste était directrice de l'ED. Au sein du conseil d'ED, pour finir la période, ils ont préféré que Pascal Lecroart reprenne la direction de l'ED du fait de son expérience par rapport à l'ED et qu'Agnès Coste soit directrice adjointe dans cette phase-là. Ce qui ne présage en rien de la suite.

En plus, sur cette ED, cela s'y prête bien car c'est assez équilibré sur les deux parties de l'ED, alors que cela n'a pas été fait sur DGEP, par exemple, sachant qu'il y a un fort déséquilibre puisqu'entre 3 et 4/5ème de l'ED est plutôt sur Dijon.

M. Vigreux.- Merci pour les réponses. Il n'y a pas de souci, je ne remettais pas en cause.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres prises de parole? Non.

Nous devons donner un avis. Je ne sais pas comment vous voulez faire. Est-ce qu'on fait un avis groupé ou est-ce que vous souhaitez qu'on le fasse par école doctorale? C'est comme vous voulez, sachant qu'il n'a pas l'air d'y avoir de soucis.

Je vous propose donc de donner un avis sur les trois.

Qui est contre un avis favorable pour la nomination de ces trois personnes?

Oui s'abstient?

Un avis favorable est donné par le CAC à l'unanimité pour les trois écoles doctorales.

- M. Lutz. Merci pour les collègues. Je pense qu'il est très bien qu'il y ait l'unanimité. Le but est maintenant que Dominique Grevey puisse entériner cela le plus vite possible puisque nous sommes en phase d'inscriptions et nous avons besoin des signatures des nouveaux directeurs et directeurs adjoints.
 - M. Chamagne.- Est-ce que tu veux que je lui fasse un message en ce sens?
 - M. Lutz.- Oui, ce sera vraiment super.



M. Chamagne.- Il n'y a pas de souci.

Je vous propose de passer au dernier point à l'ordre du jour, toujours avec Philippe Lutz.

5. Bilan formations 2020/2021 et catalogue 2021/2022

M. Lutz.- Depuis que le collège doctoral pilote cette partie, nous avons une offre de formation transversale pour l'ensemble des doctorants de notre espace de recherche.

Nous avons actuellement un catalogue de formation organisé en neuf thématiques. La liste vous est donnée ici. Une partie est nouvelle par rapport à ce qui se faisait de façon dispersée précédemment, qui est « Ethique de la recherche et intégrité scientifique ». Je vous rappelle que cette partie-là est la seule qui comporte une partie obligatoire dans la formation du fait de l'arrêté. C'est un point qu'il faut noter.

Là, on a un deuxième volet.

Je vous ai apporté cette précision parce qu'on sait tous que le volet science ouverte, open data, fait partie des objectifs généraux, que ce soit au niveau français, européen ou mondial. On se prépare et on intègre donc dès maintenant les formations aux doctorants sur ces problématiques de science ouverte.

Un travail a été mené par le groupe interne à la mission doctorale qui s'occupe de la partie formation. On propose qu'une dixième rubrique soit ajoutée pour identifier clairement ce volet science ouverte dans notre catalogue de formations transversales.

C'est écrit « sous réserve de validation du collège doctoral du 14.10 ». Il y a eu validation de cette idée, la semaine dernière, au sein du bureau du collège doctoral.

L'idée est que l'on puisse constituer cette partie avec les nouvelles formations qui sont prises, plus des formations qui sont faites pour le moment à distance.

Il y a vraiment un mouvement extrêmement important de créations de formations, de catalogue de formations, de formations à distance sur ces produits-là. Hier par exemple, il y avait la journée nationale du doctorat. Cela a été l'objet de discussions assez intéressantes sur ces aspects-là. Il y a notamment des gens qui travaillent en lien avec le ministère sur l'établissement de guides, sur les offres de formations pour les doctorants.

Ce n'est pas indiqué ici, mais il faut que vous soyez un peu préparés pour que vous compreniez bien l'importance que nous attachons à ce volet qui sera stratégique pour la recherche, pour les établissements. Nous avons une instruction claire au niveau du ministère à ce sujet. Je me mets ici dans la catégorie des gens un peu plus anciens et qui ne sont donc pas forcément bien dans l'esprit de la science ouverte, de l'open data, mais le message est clair, à l'intention des universités également. Il faut absolument que par l'entrée, par le démarrage des doctorants et des jeunes docteurs, des jeunes chercheurs, des jeunes enseignants-chercheurs il y ait cette sensibilisation et cette ouverture à la science ouverte. Des chantiers sont déjà lancés, mais cette notion de formation est extrêmement importante.

On se doute que, comme l'intégrité, il est fort probable qu'il y ait un volet minimum obligatoire sur ce point. Il est fort probable que le futur arrêté qui gère la formation doctorale, qui devrait sortir au printemps de l'année prochaine, pour être effectif à la rentrée l'année prochaine, nous glisse des petites choses là-dessus et rende des volets obligatoires.

Pour se préparer à cela, on fait une offre et on ne la rend pas obligatoire. Une discussion a eu lieu au sein du bureau du collège doctoral. On laissera chaque ED décider d'un volume qu'elle peut rendre obligatoire ou pas. Et déjà, a priori, il y a au moins quatre ED sur les six



qui veulent s'inscrire dans une démarche rendant obligatoire au moins une sensibilisation à la science ouverte.

Je pense que nous sommes sur la bonne voie, sur ce volet-là, pour nous inscrire dans la démarche et aussi en cohérence avec la politique d'établissement.

Je serai plus rapide sur la suite, mais c'est vraiment un travail qui est mené et qui est extrêmement important au niveau du doctorat et qui doit être poursuivi sur les formations des jeunes enseignants-chercheurs et chercheurs.

Un bilan quantitatif vous est donné. Je ne vais pas le détailler, mais je vous rappelle qu'il y a tout de même eu encore des soucis, l'année dernière, liées au Covid. Beaucoup de formations ont dû être faites en visioconférence pour la distance et nous avons eu une quarantaine de formations annulées du fait d'un manque d'inscrits ou des problèmes de réponses tardives d'intervenants. 14 ont été annulées pour cause Covid et 17 pour faute d'intervenant, sachant que cela peut parfois être lié.

Il y a tout de même eu près de 2 000 inscriptions, près de 200 inscriptions sur des Webinaires et les Afterworks docteurs et 173 inscriptions sur des Mooc. Chaque ED a des processus de validation des formations suivies sur les Mooc.

Nous avons des taux de présence de 95 %. Je voulais le souligner parce qu'on a fait un vrai effort là-dessus. On verra, après, lorsqu'il y aura moins de visio, donc avec le présentiel, si on retrouve des taux aussi élevés. On avait de gros problèmes de taux de présence, des annulations tardives, etc. Là, on a pointé nominativement et relancé les personnes qui ne venaient pas aux formations, en leur expliquant qu'ils prenaient les places de certains et que cela engageait des moyens. Après 2 ans d'efforts, on a tout de même un super taux, ce qui est intéressant.

Il y a un petit point sur les difficultés rencontrées, ainsi que sur les réservations de salles.

Nous avons décidé de garder, dans les catalogues de formations, les neuf rubriques qui existaient. On rajoute la dixième comme cela a été proposé. Ce qui fait qu'on serait sur 126 formations avec 200 sessions de formations prévues, c'est-à-dire qu'il y a des formations qui sont faites sur plusieurs sites à des périodes différentes et certaines, où il y a beaucoup de demandes, sont dupliquées.

On a à peu près une centaine d'intervenants et un budget prévisionnel de 72 000 € pour défrayer les intervenants.

Les nouvelles formations proposées en 2021-2022 vous sont données. Il y a des ouvertures sur des formations existantes très demandées, sur lesquelles il y avait eu trop de docteurs et nous n'avions pas pu tous les satisfaire. Il a été décidé l'ouverture de sessions supplémentaires.

Vous avez également la liste des formations que nous avons supprimées pour cette année faute d'intervenant. Pour certaines, c'est très ennuyant, par exemple sur les aspects d'éthique à la recherche et d'intégrité scientifique, de sensibilisation à la discrimination et au harcèlement, car il n'y a pas d'autres formations, actuellement dans le catalogue, qui couvrent ces domaines-là. On fait des appels pour essayer de retrouver des formateurs sur ces volets-là.

Ce sont des choses qui posent souci. Ce sont parfois des gens qui ne le faisaient plus et nous avons entériné le fait qu'ils ne le faisaient plus déjà depuis 2 ans ou qui nous ont clairement dit non parce qu'ils ne peuvent plus assurer ces formations. Il y a aussi des externes qui s'en vont et qui ne veulent plus faire ces formations.

Voilà pour ces informations générales.

Je ne l'ai pas précisé, mais les décisions que vous avez ici, de suppression, de maintien,



de réorientation, sont des choses qui sont entérinées systématiquement au bureau du collège doctoral de juillet.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

Y a-t-il des commentaires de votre part, des réactions?

- M. Ratier.- Je pense que les enseignants de l'ENSMM sont un petit peu exclus. Nous n'avons jamais de publicité pour nous demander de proposer des cours, par exemple.
- M. Lutz. Lorsqu'on fait des appels, on ne flèche pas des enseignants plus que d'autres. Ce sont plutôt des propositions que l'on reçoit de personnes qui souhaitent faire de la formation.
 - M. Ratier.- Il faudrait faire une information car on ne sait pas à qui s'adresser.
- M. Chamagne.- C'est un autre problème, mais c'est intéressant. Il faut le dire. C'està-dire que l'information ne vous parvient pas.
- M. Lutz.- On peut donc effectivement le préciser parce qu'il faut que toutes les modifications puissent être traitées à ce bureau du collège doctoral du mois de juillet pour être entérinées sur l'année suivante. Car il faut ensuite qu'on monte le catalogue, qu'on boucle les intervenants. Il faut donc que les propositions puissent être traitées avant cela et qu'elles nous arrivent en avril au plus tard.
 - M. Chamagne.- On va donc faire une information.
- M. Lutz.- Tu l'as dit pour l'ENSMM, mais on nous a déjà fait cette remarque en bureau.

Mme Roudaut.- Bonjour. J'avais une question qui m'a été remontée et j'en avais discuté un peu avec vos services.

Au niveau des doctorants internationaux, c'est bien, vous avez redéveloppé le FLE ou une semaine l'accueil, etc. Il y aurait une demande d'avoir des enseignements pour les formations doctorales en anglais parce qu'il y a tout de même pas mal d'étudiants doctorants qui ne sont pas du tout francophones et ils ont certains choix qui sont par défaut parce qu'ils ne peuvent pas suivre autre chose que cela étant donné qu'ils ne parlent pas du tout français, au moins les 18 premiers mois.

Il y a peu de formations en anglais.

M. Lutz.- Je suis tout à fait d'accord. Sur la partie transversale, nous n'avons pas assez de formations en anglais, c'est vrai. On essaie de faire des efforts à ce niveau en poussant les collègues.

Mme Roudaut.- Pour des choses qui ne seraient pas transversales, est-ce qu'on ne peut pas tout simplement demander aux collègues d'enseigner en anglais?

M. Lutz. Si. En tout cas, on demande que cette demande soit faite. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que dans les formations transversales, un certain nombre



ne sont pas faites que par des enseignants, par exemple sur l'entrepreneuriat. Certains ne veulent pas le faire en anglais.

Mme Roudaut.- C'est comme partout, dans toutes les formations. Mais comme on accentue l'accueil d'étudiants internationaux, on se retrouve un peu coincés. En master, ils ont les cours en anglais et quand ils arrivent au niveau doctorat, ça coince.

M. Lutz.- Par exemple, sur la partie éthique de la recherche et intégrité scientifique, il y a des cours qui sont donnés en interne ici et on précise bien que pour tous les doctorants étrangers qui ne peuvent pas suivre le cours en français, on valide des cours qui sont donnés sous forme de Mooc qui sont en anglais, qui sont délivrés à l'université de Bordeaux ou à Saclay.

M. Chamagne.- Je rejoins ce que vient de dire Gaëlle Roudaut, c'est un vrai problème. Evaluant les ED dans le cadre de l'HCERES, je vois que le problème est le même dans d'autres universités aussi connues que Bourgogne-Franche-Comté. Là, je parle de Grenoble, de Poitiers, de Rennes puisque j'ai vu ces ED il n'y a pas très longtemps.

Quand on a l'entretien avec les doctorants, ils se plaignent - surtout les doctorants étrangers - de ne pas avoir ou peu de formations en anglais. Vous avez donc tout à fait raison.

M. Lutz.- Je pousse pour qu'on évolue petit à petit et qu'il y ait de plus en plus d'enseignements en anglais.

Pour vous expliquer que je suis très sensible à cela, quand j'étais directeur de l'ED SPIM, j'ai imposé que toutes les formations spécifiques soient en anglais, donc les formations propres à l'ED étaient nécessairement en anglais.

Pour un certain nombre, on crée des doublons avec une version anglaise.

M. Chamagne.- Il y a un moyen de contrecarrer ce problème, même si l'enseignant ou les enseignants ne veulent pas faire d'anglais. Si les supports sont en anglais, c'est déjà un vrai plus. Cela ne répond pas entièrement à la question, mais cela pourrait déjà être un plus.

C'est d'autant plus vrai - et je pense que Maxime Jacquot ne dira pas le contraire - pour l'accueil des étudiants internationaux en master qui, pour un certain nombre, vont continuer en thèse, ce qui va évidemment vite poser un problème.

M. Vigreux.- Merci d'avoir rajouté science ouverte. Je dirais même qu'il faudrait le mettre obligatoire pour les thèses financées puisque c'est la logique de l'argent public qui est mis pour financer une thèse. Cela permet, non seulement dans le cadre de la République numérique mais aussi des logiques (?d'euférisation) (facile à trouver, accessible, interopérable et réutilisable) d'avoir les données de la recherche.

J'irais un peu plus loin que simplement ouverture, je la rendrais obligatoire pour toute thèse financée.

La deuxième question que je voulais poser est peut-être en lien ou alors en divers, c'est par rapport à ce qui avait été mis en place l'an dernier concernant confinement et Covid, concernant les écoles doctorales et les prolongements et ce qui avait été fait. Est-ce reconduit

M. Lutz.- Tu parles des prolongations des contrats doctoraux ?



M. Vigreux.- Les prolongations des contrats, bien sûr, mais surtout pour ceux qui s'inscrivent, par exemple, en énième année de thèse et à qui on dit qu'ils ont dépassé parce que c'est la loi, etc. Sauf qu'on sait très bien que dans certaines disciplines, le corpus d'archives était fermé, les bibliothèques étaient fermées, etc., et qu'il y avait des petites vérifications à faire.

Est-ce qu'on aura encore ces possibilités d'ajuster au cas par cas ?

M. Lutz.- Il est vrai que, l'année dernière, on avait pris en compte les fermetures d'établissement, au moins sur la période du premier confinement en utilisant cette base-là pour autoriser par exemple le non-paiement des réinscriptions jusqu'en mars. Là, ce n'est pas reconduit.

Ce sont des choses qui ont été abordées au niveau national. Ce qu'on avait fait l'année dernière avait été mis en place dans pas mal d'établissements et il y a une décision au niveau national de ne pas reconduire ces dispositifs, donc de décalage de 3 mois sur les droits d'inscription.

M. Vigreux.- C'est dommage parce que je tiens à rappeler que les archives nationales étaient fermées, ainsi que les bibliothèques nationales.

Et sur l'obligation pour science ouverte pour ceux qui ont un financement ?

M. Lutz.- Pour l'instant, ce n'est pas encore dans les arrêtés. Objectivement, je pense que cela va y être, mais je ne devrais pas dire ce genre de chose parce que ce ne sera peut-être pas le cas, il y a cependant de fortes chances que cela y soit. Mais certains directeurs d'ED s'y opposaient. Ils n'étaient pas d'accord parce qu'ils considéraient que de toute façon, cela allait se faire naturellement à travers la formation par la recherche.

Il y a aussi des oppositions de principe sur le fait de rendre des formations obligatoires pour les doctorants.

Sur cette base, on a laissé. On s'est dit que pour cette année, comme il n'y avait pas de dispositif obligatoire de par la loi, on faisait de l'incitation mais on laissait la décision à chaque ED sur le fait de rendre obligatoire cette partie. *A priori*, quatre sur six vont le rendre obligatoire.

M. Vigreux.- Merci.

M. Rauch.- Une remarque. Je trouve que 95 % d'assiduité aux formations, c'est vraiment bien et je me demande si, finalement, les visio et le Covid n'ont pas favorisé cela parce que depuis 30 ans qu'on fait des formations à l'université, il y a toujours un problème de très fort absentéisme des personnels qui viennent aux formations. Et là, c'est finalement tout de même un gros taux qu'il faut souligner.

M. Chamagne.- Tout à fait.

M. Lutz.- Cela a peut-être joué, mais on avait épinglé ceux qui se désistaient au dernier moment, qui ne venaient pas, qui étaient absents et on avait prévenu les directeurs de thèse en leur disant qu'il fallait aussi qu'ils incitent leurs doctorants à ne pas louper leur formation, sachant que tout cela a un coût. En dehors du respect pour les intervenants, il y a aussi un coût.

M. Chamagne. - Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? Non.



Merci, Philippe, pour cette présentation du rapport.

On a fini l'ordre du jour. On a déjà abordé deux questions diverses tout à l'heure, en attendant Philippe.

Avez-vous d'autres questions diverses avant de clore cette séance ? Non.

Comme je l'ai dit, on vous renverra au plus vite les dates que j'ai indiquées. Mariata vous enverra par écrit les dates des futurs CAC. Et en décembre, donc lors du prochain CAC du 9 décembre, on rediscutera pour savoir si on les fait toujours de manière hybride ou pas. Une décision sera prise avec les élus du CAC, c'est donc vous qui déciderez.

Leila a demandé la parole.

Mme Lankarani.- Vous voudrez bien m'excuser d'être un peu tardive. En termes de transition, je voulais simplement faire remarquer que la visioconférence n'était pas forcément, désormais, en rapport ou en relation directe avec le Covid. Il y a en effet un décret de 2020 sur le télétravail dans la fonction publique et il y a une convention-cadre qui a été faite en juillet 2021 sur la fonction publique avec les syndicats. Tout cela est donc déjà là et n'a absolument aucun rapport direct ou indirect avec le Covid.

Par exemple, pour limiter l'empreinte carbone, il est conseillé de faire des séauces en visioconférence. Il y a donc plein de facteurs.

Je voulais donc attirer votre attention sur le fait que la visioconférence n'était pas forcément liée à l'épidémie.

M. Chamagne.- Tout à fait, vous avez raison. En tout cas, je partage votre analyse. On en parlera la prochaine fois.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.

Je vous remercie pour votre présence à cette séance du CAC et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Au 9 décembre.

-:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 26).

Didier CHAMAGNE

Président du CAC UBFC